

COMMUNIQUE DE PRESSE – 22 octobre 2013

ENERGIE INFO !

UNE CAMPAGNE D'INFORMATION

DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION (INC) ET DU MEDIATEUR NATIONAL DE L'ENERGIE

Les consommateurs sont libres de choisir leur fournisseur d'énergie depuis le 1^{er} juillet 2007 mais la plupart d'entre eux ne sait pas toujours comment procéder et quels sont les avantages du jeu de la concurrence. Aujourd'hui, il existe une dizaine de fournisseurs actifs sur le territoire national en électricité et en gaz, leurs prix varient et il est important de les comparer pour choisir l'offre la plus intéressante. Cette campagne d'information a pour objectif de diffuser des messages simples sur le changement de fournisseur d'énergie, le traitement d'un litige, la comparaison des tarifs ou encore le décryptage de la facture d'électricité.

L'INC et le médiateur national de l'énergie ont réalisé une série de cinq émissions Consomag, un dossier de presse sonore et une vidéo de 6 minutes pour expliquer aux consommateurs comment fonctionne le marché de l'énergie et comment diminuer le montant de leur facture.

Une série de 5 émissions CONSOMAG de 2 minutes « Energie Info ! » diffusées sur France Télévisions en novembre.

Au sommaire : Comment comparer les fournisseurs d'énergie ? Savoir décrypter sa facture d'électricité. Quelles sont les démarches en cas de litige avec son fournisseur d'énergie ? Changer de fournisseur simplement, c'est possible ! Tarifs de l'énergie : quelle offre choisir ? Les programmes sont diffusés en novembre, sur l'ensemble des chaînes de France Télévisions : France 2, France 3, France 4, France 5, France Ô et sur la télévision de rattrapage Pluzz.fr.

1000 radios destinataires de quinze modules d'une minute trente diffusés du 21 octobre au 8 novembre illustrés par des interviews d'experts du médiateur national de l'énergie, de la Commission de régulation de l'énergie et de l'INC.

Une vidéo de 6 minutes « Energie Info ! Le magazine de l'électricité et du gaz » proposée gratuitement aux télévisions TNT, locales et nationales, aux sites Internet d'information ainsi qu'aux web TV.

Toute la campagne est accessible sur les sites du médiateur national de l'énergie www.energie-mediateur.fr et de l'Institut national de la consommation www.conso.net.

Le médiateur national de l'énergie est une autorité administrative indépendante, chargée d'informer les consommateurs d'électricité et de gaz naturel sur leurs droits et de recommander des solutions aux litiges.

CONSOMAG est l'émission d'information des consommateurs produite par l'Institut national de la consommation. Aujourd'hui, CONSOMAG enregistre une audience cumulée moyenne de 3,5 millions de téléspectateurs par programme.

Contacts

Anne-Juliette REISSIER
Institut National de la Consommation
01 45 66 20 35
aj.reissier@inc60.fr

Katia Lefevre
médiateur national de l'énergie
01 44 94 66 27
katia.lefeuvre@energie-mediateur.fr